BILAN DE SESSION

2021
2022

SÉNATRICES & SÉNATEURS
SOCIALISTES,
ÉCOLOGISTES & RÉPUBLICAINS

TABLE DES MATIÈRES

03
Le mot du président

04
Le groupe

05
Nos priorités

06
Nos chiffres

07
Notre organisation

15
Les travaux législatifs

38
Les travaux du groupe

40
Contrôler le Gouvernement

43
Et demain ?

44
Contact

LE MOT DU PRÉSIDENT

Changer la vie, lutter contre les déterminismes, agir sur le quotidien des Français et pour un futur plus désirable… tels sont les objectifs que se doivent de poursuivre les parlementaires de gauche. Premier groupe d'opposition et premier groupe de gauche au Sénat, nous avons porté dans le débat parlementaire nos priorités politiques pour la France.
En tant que sénatrices et sénateurs Socialistes, Écologistes et Républicains, notre action est tournée vers la réalisation des trois promesses que comporte le nom de notre groupe politique.

Socialistes, nous le sommes depuis toujours. La politique menée par le président de la République et ses gouvernements successifs rendent nos idées et nos propositions plus que jamais utiles. Alors que les fondements mêmes de notre État-providence sont attaqués, alors que les chômeurs sont transformés en variable d'ajustement des comptes publics, alors que ce sont toujours les plus riches qui ont profité des politiques menées, nous luttons pour réorienter la trajectoire néolibérale voulue par le président de la République. Notre opposition au programme d'Emmanuel Macron n'a de valeur que si nous proposons une alternative. Nous l'avons fait en multipliant des solutions innovantes en lieu et place des choix gouvernementaux. Jamais entendus par les majorités en place, nous avons également porté la voix des plus fragiles sans plus d'écoute de la part de la droite sénatoriale ou gouvernementale. Que nous voulions créer un million d'emplois verts pour les chômeurs de longue durée ou garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité, ils n'entendent jamais. Mais nous ne renoncerons pas et continuerons à exprimer notre différence.

Écologistes, nous le sommes sans ambiguïté pour une raison simple : nous voulons choisir notre futur et non le subir. Les rapports du GIEC ne nous laissent pas le choix. Sinon celui d'un effort politique immense à mener dès aujourd'hui. Notre action doit permettre à notre pays d'être en mesure de respecter les engagements climatiques de l'accord de Paris, mais aussi d'associer l'action climatique nationale à une plus grande justice sociale. Les politiques actuelles ne le permettent pas, il faut donc en changer. Quand nous œuvrons pour la mise en place d'une véritable éco-conditionnalité des aides publiques aux entreprises, nous allons dans le bon sens, quand nous renforçons l'indemnisation des catastrophes naturelles, nous adaptons notre société à la nouvelle donne climatique. Un constat s'impose, le sursaut ne peut plus attendre, en opposant jamais la « fin du monde » à la fin du mois.

Républicains enfin, n'est pas la moindre part de notre identité politique. Chaque point évoqué dans ce bilan n'a pour but que de traduire la promesse républicaine en actes. Notre vigilance est constante sur cette question. Notre commission d'enquête sur la concentration des médias en témoigne. Nous devons promouvoir un programme énergique et ambitieux de réarmement de la culture des libertés. Malheureusement, alors que la République doit nous unifier, nous constatons chaque jour plus de fractures. La multiplication des déserts médicaux, des déserts numériques, les questions de mobilité, d'accès aux services… amènent nos concitoyens vivants dans certains territoires notamment ruraux, à être excédés à juste titre par ces inégalités de traitement. Mais il n'y a pas de fatalité. L'État peut y remédier. Il doit y remédier. Sa tâche est notamment de permettre aux collectivités d'agir sur ces problèmes et de leur en donner les moyens. Il doit également veiller à ce qu'il n'y ait pas de différences entre l'Hexagone et les Outre-mers. Nous y sommes très attentifs.

Ce bilan de notre session parlementaire 2021/2022 présente tout cela. En retraçant notre année d'action politique au Sénat, nous avons à cœur de montrer que nos combats s'ancrent dans le quotidien des Français et qu'ainsi nous participons à la réalisation des trois promesses que sont le socialisme, l'écologie et la République.

Patrick KANNER, président du groupe, sénateur du Nord

LE GROUPE

Pour nous, sénatrices et sénateurs du groupe, il est plus que nécessaire d'agir, de proposer, de débattre et de légiférer pour offrir de nouveaux choix à nos concitoyens en participant à la mise en place de politiques publiques plus inclusives qui permettront de lutter contre toutes les fractures de notre société.

Forts de nos convictions, nous, sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain affirmons nos valeurs de gauche, notre volonté de contribuer au rassemblement de toutes les forces de progrès afin de proposer une nouvelle alternative politique. Nous nous inscrivons dans une dynamique d'opposition à l'actuel gouvernement et à la majorité sénatoriale et serons force de propositions dans le cadre des débats parlementaires pour apporter des réponses aux attentes de nos concitoyens et préparer l'avenir.

Extraits de la déclaration politique du groupe

Avec les députés Socialistes et apparentés, le premier groupe parlementaire de gauche.

photo : Léa Comelli

NOS PRIORITÉS

Rechercher l'émancipation de toutes et tous

en prenant appui sur l'éducation, la culture, la santé, le sport, permettre à tout enfant de se projeter dans ce qu'il souhaite devenir en le protégeant, en lui donnant toutes les chances de se réaliser, notamment au travers de l'éducation scolaire et extra-scolaire et conquérir de nouveaux droits qui répondent aux aspirations de tous.

Réaffirmer le vivre-ensemble

inspirer nos actions par un dialogue renforcé avec les représentants du mouvement social de la société civile et des corps intermédiaires. Réaffirmer la nécessité des services publics, de la Sécurité sociale comme outils de la protection sociale, la promotion des biens communs, le rôle de l'État-providence stratège et régulateur.

Faire progresser la fraternité entre les peuples

développer l'attention aux pays en voie de développement et à l'espace francophone, le règlement pacifique des conflits et la construction d'une Europe solidaire, ambitieuse sur le plan social et exigeante dans ses relations diplomatiques et commerciales.

Protéger notre planète

peser de tout notre poids afin que les mesures qui s'imposent pour lutter contre le changement climatique soient opérantes au plus vite, assurer la transition énergétique, réduire les pollutions, endiguer la perte de biodiversité, et gérer de façon raisonnée les ressources naturelles.

NOS CHIFFRES*

64

SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Des élu.e.s de terrain en charge de défendre les intérêts des collectivités territoriales.

50

TERRITOIRES REPRÉSENTÉS

et 3 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

870

QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

questions d'actualité, questions écrites, questions orales.

17

PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES

dont 9 défendues en séance publique.

5

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION DÉPOSÉES

dont 1 défendue en séance publique.

1395

AMENDEMENTS DÉPOSÉS EN SÉANCE

pour améliorer sans cesse les textes proposés par le Gouvernement.

*du 14 juillet 2021 au 13 juillet 2022

LE BUREAU DU GROUPE

PATRICK KANNER
président du groupe

DAVID ASSOULINE, LAURENCE HARRIBEY, SYLVIE ROBERT, RACHID TEMAL
président.es délégué.e.s , porte-parole.

MARIE-ARLETTE CARLOTTI
secrétaire

JEAN-LUC FICHET
trésorier

VICE-PRÉSIDENT.E.S THÉMATIQUES

VIVIANE ARTIGALAS
ruralité

FLORENCE BLATRIX-CONTAT
égalité femmes/hommes

RÉMI CARDON
jeunesse

HÉLÈNE CONWAY-MOURET
pacte républicain

CORINNE FÉRET
mobilisation des anciens sénateurs

HERVÉ GILLÉ
communication

OLIVIER JACQUIN
animation, évenementiel

BERNARD JOMIER
écologie

ANNIE LE HOUÉROU
lutte contre les inégalités

ERIC KERROUCHE
numérisation du travail parlementaire

JEAN-YVES LECONTE
Français de l'étranger

VICTORIN LUREL
outre-mer

COMMISSIONS PERMANENTES

Les commissions parlementaires sont des organismes de travail spécialisés dans l'étude de problèmes généraux ou ponctuels - notamment d'ordre législatif - avant leur examen en séance publique.

CHEF.FE.S DE FILE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Franck Montaugé

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES
Jean-Marc Todeschini

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES
Didier Marie

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
Monique Lubin

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Nicole Bonnefoy et Joël Bigot

COMMISSION DE LA CULTURE
Sylvie Robert

COMMISSION DES FINANCES
Rémi Féraud

COMMISSION DES LOIS
Marie-Pierre de la Gontrie et Jérôme Durain

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Maurice Antiste (Martinique)

Culture, éducation, communication

David Assouline (Paris)

Porte-parole
Culture, éducation, communication

Florence Blatrix-Contat (Ain)

Affaires économiques

Denis Bouad (Gard)

Affaires économiques

Isabelle Briquet (Haute-Vienne)

Finances

Viviane Artigalas (Hautes-Pyrennées)

Affaires économiques

Joël Bigot (Maine-et-Loire)

Aménagement du territoire, développement durable

Nicole Bonnefoy (Charente)

Aménagement du territoire, développement durable

Hussein Bourgi (Hérault)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Rémi Cardon (Somme)

Affaires économiques

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Marie-Arlette Carlotti (Bouches-du-Rhône)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Yan Chantrel (Français de l'étranger)

Culture, communication, éducation

Catherine Conconne (Martinique)

Affaires sociales

Hélène Conway-Mouret (Français de l'étranger)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Thierry Cozic (Sarthe)

Finances

Marie-Pierre de la Gontrie (Paris)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Gilbert-Luc Devinaz (Rhône)

Aménagement du territoire, développement durable

Jérôme Durain (Saône-et-Loire)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Vincent Éblé (Seine-et-Marne)

Finances

Frédérique Espagnac (Pyrennées-Atlantique)

Finances

Rémi Féraud (Paris)

Finances

Corinne Féret (Calvados)

Affaires sociales

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Jean-Luc Fichet (Finistère)

Affaires sociales

Martine Filleul (Nord)

Secrétaire du Sénat
Aménagement du territoire, développement durable

Hervé Gillé (Gironde)

Aménagement du territoire, développement durable

Laurence Harribey (Gironde)

Porte-parole
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Jean-Michel Houllegatte (Manche)

Aménagement du territoire, développement durable

Olivier Jacquin (Meurthe-et-Moselle)

Aménagement du territoire, développement durable

Victoire Jasmin (Guadeloupe)

Secrétaire du Sénat
Affaires sociales

Eric Jeansennetas (Creuse)

Finances

Patrice Joly (Nièvre)

Finances

Bernard Jomier (Paris)

Affaires sociales

Gisèle Jourda (Aude)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Patrick Kanner (Nord)

Président du groupe
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Eric Kerrouche (Landes)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Jean-Yves Leconte (Français de l'étranger)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor)

Affaires sociales

Jean-Jacques Lozach (Creuse)

Culture, éducation, communication

Monique Lubin (Landes)

Affaires sociales

Victorin Lurel (Guadeloupe)

Finances

Jacques-Bernard Magner (Puy-de-Dôme)

Culture, éducation, communication

Didier Marie (Seine-Maritime)

Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Serge Mérillou (Dordogne)

Affaires économiques

Michelle Meunier (Loire-Atlantique)

Affaires sociales

Jean-Jacques Michau (Ariège)

Affaires économiques

Marie-Pierre Monier (Drôme)

Culture, éducation, communication

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Franck Montaugé (Gers)

Affaires économiques

Sébastien Pla (Aude)

Affaires économiques

Émilienne Poumirol (Haute-Garonne)

Affaires sociales

Angèle Préville (Lot)

Aménagement du territoire, développement durable

Claude Raynal (Haute-Garonne)

Président de la commission des finances

Christian Redon-Sarrazy (Haute-Vienne)

Affaires économiques

Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine)

Porte parole
Culture, éducation, communication

Gilbert Roger (Seine-Saint-Denis)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Laurence Rossignol (Oise)

Vice-présidente du Sénat
Affaires sociales

Lucien Stanzione (Vaucluse)

Culture, éducation, communication

Jean-Pierre Sueur (Loiret)

Questeur
Lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

Rachid Temal (Val d'Oise)

Porte-parole
Affaires étrangères, défense, forces armées

VOS SÉNATRICES ET SÉNATEURS

Jean-Claude Tissot (Loire)

Secrétaire du Sénat
Affaires économiques

Jean-Marc Todeschini (Moselle)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Mickaël Vallet (Charente-Maritime)

Affaires étrangères, défense, forces armées

André Vallini (Isère)

Affaires étrangères, défense, forces armées

Sabine Van Heghe (Pas-de-Calais)

Culture, éducation, communication

Yannick Vaugrenard (Loire-Atlantique)

Affaires étrangères, défense, forces armées

LES TRAVAUX LÉGISLATIFS

Les sénatrices et sénateurs sont des législateurs chargés de voter les lois de la République et de les contrôler. Ils disposent de l'initiative législative au traversde propositions de loi.
Les propositions de loi sont déposées par les sénateurs sont examinés lors de la semaine mensuelle d'initiative parlementaire.

Les textes déposés par le Gouvernement sont appelés projets de loi.
Le Gouvernement dispose, deux semaines par mois, d'un droit de priorité dans la fixation de l'ordre du jour des assemblées et y inscrit d'abord ses projets de lois.

Pour qu'un projet ou une proposition de loi soit adopté, il faut que le texte soit voté dans les mêmes termes par les deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat.
En cas de désaccord, le « dernier mot » revient à l'Assemblée nationale.

L'initiative législative s'exprime également par le droit d'amendement qui permet aux sénateurs - comme aux députés et au Gouvernement - de modifier les textes de loi, que ce soit au moment de l'examen en commission ou en séance publique.

Les propositions de loi sont discutées en premier lieu par l'assemblée à laquelle appartient son (ou ses) auteur(s). Quant aux projets de lois, ils peuvent être examinés d'abord par les sénateurs ou par les députés, à l'exception des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, qui doivent toujours être déposés par le Gouvernement devant l'Assemblée nationale, tandis que les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont déposés en premier lieu au Sénat.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Tout au long de cette année particulière, occupée en partie par la campagne électorale des présidentielles puis des législatives, notre commission des affaires économiques s'est focalisée, à la faveur de nombreux rapports d'information, sur la situation et l'évaluation des politiques économiques du pays.

Ce travail a donné lieu à de nombreuses recommandations que le Gouvernement serait bien avisé de reprendre pour mieux répondre aux difficultés du pays.

Pour améliorer la vie des Français et leur pouvoir d'achat, nous avons poussé le Gouvernement à aller plus loin dans la résiliation des contrats d'assurance emprunteur, en proposant la suppression du questionnaire médical qui pénalisait de nombreux Français souhaitant s'engager dans un prêt immobilier. Nous avons fait des propositions pour mieux accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus sobres et plus éclairés.

En matière de souveraineté énergétique, nous avons pointé très tôt le manque d'anticipation du Gouvernement face à la faiblesse de la disponibilité de notre parc nucléaire. Nous nous sommes vivement opposés au projet gouvernemental du démantèlement d'EDF alors que la transition écologique exige au contraire de pouvoir disposer d'un grand groupe public au service de la lutte contre le changement climatique qui passe par une électrification croissante de nos besoins. Nous avons réclamé une remise à plat de la libéralisation du marché énergétique européen pour retrouver une maitrise publique des prix de l'électricité et du gaz désindexés des marchés de gros du gaz.

S'agissant de notre agriculture, nous avons poursuivi notre travail de soutien en faveur d'un modèle agricole plus durable, plus juste socialement et nous permettant de répondre à l'enjeu majeur de notre souveraineté alimentaire. Face à l'échec de la loi EGALIM, qui compte désormais une seconde version, nous avons demandé l'élaboration d'une grande loi de modernisation de l'économie agricole. Nous avons également appelé le Gouvernement à prendre ses responsabilités concernant la gestion du foncier agricole qui accroit toujours plus la concentration. Concernant la PAC, nous avons demandé, sans être entendus, au Gouvernement de mettre au débat du Parlement le plan stratégique national français qui structurera notre agriculture pour les 5 prochaines années. La loi « assurance agricole » que nous appelions de nos vœux depuis longtemps a permis de poser les principes d'un nouveau système mais sans le financement nécessaire. Nous serons très vigilants sur ce point décisif dans le cadre du PLF 2023.

La question des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, leur attractivité et leur cohésion, sont toujours présents dans nos échanges et nos réflexions, sans jamais les opposer. Dans un esprit de confrontation d'idées, ces débats nous permettent toujours d'avancer pour l'intérêt de nos concitoyens, qu'il s'agisse de s'interroger sur l'avenir des services publics dans nos territoires, ou des meilleurs moyens et méthodes pour mettre en œuvre l'objectif « zéro artificialisation », ou encore de faire des propositions d'évolution pour rénover la politique de la ville.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Soutenir les agriculteurs

PJL « EGALIM2 » ; PJL « réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture » ; PPL « régulation du foncier agricole » ;

Les sénatrices et sénateurs du groupe déplorent le manque d'ambition des textes. La réforme de la PAC aura un impact énorme sur les revenus des agriculteurs. Il faut assurer une rémunération juste pour nos agriculteurs.

Nous restons attentifs à ce que l'agriculture de ferme ne devienne pas une agriculture de firme.

Nos agriculteurs sont en première ligne face aux crises climatiques, où problématique du financement de l'assurance récolte. Cette dernière nécessite l'élargissement de la base des financeurs.

Accompagner les élus dans la mise en œuvre de l'objectif ZAN

Dans la loi Climat et résilience, le Gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050. Le groupe soutient ce principe ambitieux de protection des sols et espaces naturels et agricoles mais demande un véritable accompagnement des élus.

Il faut ouvrir une véritable concertation avec les collectivités pour élaborer une méthode opérationnelle et une feuille de route de la mise en œuvre de l'objectif ZAN. Nous voulons moderniser la fiscalité locale pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires dans le cadre d'une refonte d'ensemble du financement des collectivités territoriales.

Nous proposons aussi des mesures d'adaptation spécifiques aux territoires ruraux qui garantissent, dans la loi, leur droit au développement économique.

Pour un accès au crédit plus inclusif

PPL visant à « pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur »

Le groupe s'est attaché à améliorer le texte afin de garantir l'accès au crédit à des catégories de personnes qui en sont aujourd'hui exclues. Trop souvent, l'emprunt relève d'un parcours semé d'embûches pour des personnes ayant souffert ou souffrant de certaines pathologies, avec des questionnaires intrusifs et des cotisations supplémentaires injustifiées.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Aller vers un mix énergétique réaliste

Rapport sur la relance du nucléaire.

Aujourd'hui, le nucléaire reste indispensable pour satisfaire les besoins en énergie des Français. Pour autant, les annonces du Gouvernement ne doivent pas cacher les difficultés que connaît le parc nucléaire français.

Le réchauffement climatique peut provoquer des réductions des ressources en eau, indispensable au refroidissement des centrales.

La perte de savoir-faire nécessaire à la maintenance et à la construction des réacteurs depuis 30 ans souffre du manque de planification gouvernementale.

Nous sommes vigilants à ce qu'une véritable réflexion sur un mix énergétique réaliste nucléaire / énergies renouvelables soit engagée avec une trajectoire de sobriété en matière de consommation.

Sauvegarder l'opérateur historique

Vigilance sur la re-nationalisation d'EDF.

La nationalisation annoncée par le président de la République ne donne pas d'indications sur le projet du Gouvernement.

Le groupe s'est engagé contre le démantèlement d'EDF, il continuera d'exiger la transparence nécessaire à garantir notre indépendance énergétique.

Il sera particulièrement vigilant sur le sort que le Gouvernement réservera à EDF. Le rachat des actions minoritaires ne constitue pas, loin s'en faut, un projet industriel.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉFENSE

Les sénatrices et sénateurs socialistes membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat ont été, lors de la session parlementaire 2021-2022, à l'initiative des principaux débats portant sur l'actualité internationale. Nous avons souhaité obtenir les éclaircissements nécessaires sur l'annulation du contrat entre l'Australie et Naval Group pour des sous-marins au bénéfice de l'alliance Aukus. Nous avons dénoncé, dès décembre 2021, la suppression du corps diplomatique et ses conséquences pour la diplomatie française pourtant essentielle, notamment en ces temps de tensions et d'affrontements. Nous avons aussi demandé un bilan d'étape sur l'opération *Barkhane* au Mali, un an après le sommet de N'djamena.

Les commissaires socialistes ont également manifesté leur préoccupation sur les conséquences du retrait des forces armées américaines d'Afghanistan pour la population afghane et en particulier le sort réservé aux femmes. Ils se sont interrogés sur les leçons qui pourraient en être tiré pour les opérations extérieures telles que *Barkhane* et celles de l'OTAN.

Ils se sont attachés à défendre le réseau des établissements gérés par l'AEFE et à préserver les atouts de ce service public qui fait la spécificité l'enseignement français à l'étranger et de la diplomatie culturelle et d'influence de la France.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a été l'occasion de rappeler que cette guerre était en premier lieu une agression contre le principe fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle a permis une affirmation de l'Union européenne qui a pris des mesures fortes à l'encontre de la Russie, soulignant par-là l'importance de consolider l'architecture européenne de sécurité et pour la France de s'impliquer à la hauteur de ses moyens.

Le groupe réitère tout son soutien aux femmes et aux hommes engagés sur les différents théâtres d'opération.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Une diplomatie mise à mal par les réformes

Rapport « Quel avenir pour le corps diplomatique ? »

La réforme proposée par de Gouvernement favorise le pouvoir discrétionnaire de nomination des ambassadeurs par le président de la République aux dépends de la professionnalisation de notre diplomatie.

Cette réforme est dangereuse au regard d'un monde de plus en plus complexe qui nécessite une diplomatie efficace et aguerrie disposant d'un savoir-faire et d'un réseau unique.

Lorsque les autres grands pays renforcent leur diplomatie, le Gouvernement met à mal l'appareil diplomatique français sans associer le Parlement.

Pour le groupe, il est urgent de suspendre cette réforme et de créer les conditions de la préservation de l'outil diplomatique français mis en danger par la perte de perspective de carrière pour des diplomates aux compétences irremplaçables.

Repenser l'enseignement français à l'étranger

PPL « visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation »

Le groupe dénonce une réforme dont les objectifs ambitieux se heurtent à un manque de moyens chroniques financiers, humains ou immobiliers.

Malgré quelques évolutions intéressantes, cette réforme peine à masquer un agenda de privatisation du réseau et ne sécurise pas le statut juridique et les modalités de fonctionnement des instituts régionaux de formation.

Commémorer la répression du 17 octobre 1961

PPL relative à « la commémoration de la répression d'Algériens le 17 octobre 1961 et les jours suivants à Paris »

Avec ce texte, le groupe appelle la France à regarder toute son histoire avec lucidité et à reconnaître sa responsabilité dans les violences commises cette journée du 17 octobre 1961, sous l'autorité du préfet Maurice Papon. Un travail de mémoire essentiel pour rassembler les Françaises et les Français. Ce texte prévoit aussi l'organisation d'une commémoration officielle chaque 17 octobre.

Le groupe déplore l'attitude de la droite sénatoriale et le rejet de cette PPL qui visait à rassembler les mémoires.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Repenser l'opération *Barkhane*

Déclaration 50-1 du Gouvernement sur l'engagement de la France au Sahel

Le groupe a dénoncé le manque de clairvoyance et d'anticipation de l'exécutif sur la stratégie de la France au Sahel.

Le retrait de la France du Mali ne relève pas d'un choix stratégique mais d'une triple contrainte. Elle a été imposée par les autorités maliennes, par l'impossibilité pour nos partenaires européens de renforcer et pérenniser leur présence au sein de la *Task Force Takuba* et par la stratégie d'influence exercée par la Russie à travers les milices Wagner. Il impose donc un repositionnement des forces françaises, du G5 Sahel et de la MINUSMA.

Les conséquences d'un retrait précipité et désordonné représenteraient une faille dans la lutte contre le terrorisme au Sahel et précipiterait la région dans l'instabilité.

Pour le groupe, la France doit redéfinir son engagement pour être en capacité de faire face aux enjeux, tant sur le plan diplomatique que militaire, dans un contexte d'une compétition internationale accrue et de réarmement des superpuissances.

Dénoncer l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Déclaration 50-1 du Gouvernement sur la décision de la Russie de faire la guerre à l'Ukraine.

Le groupe a dénoncé l'agression de l'Ukraine par la Russie.

Il s'est engagé pour défendre la population ukrainienne et les protégés temporaires.

Plusieurs sénatrices et sénateurs du groupe se sont rendus en Ukraine pour mesurer les conséquences de cette guerre aux portes de l'Europe.

Pour autant, le groupe a également rappelé au Gouvernement son devoir d'information du Parlement sur la question des moyens à apporter à l'Ukraine, tant militaires qu'humanitaires ; sur les modalités d'accueil des réfugiés en France et sur les positions prises dans les différentes organisations internationales.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Les sénatrices et sénateurs socialistes ont défendu en séance la nécessité de réorienter l'Union européenne sur les priorités sociales et écologiques :

- une attention particulière doit être apportée à la mise en œuvre du plan de relance européen et de ses contreparties ;
- un tournant majeur doit être engagé en matière de politique énergétique commune, en termes de maîtrise de la hausse des prix, de lutte contre la précarisation des ménages et de respect des objectifs à l'horizon 2050 ;
- des investissements massifs sont dès à présent indispensables pour décarboner notre société et réduire notre dépendance aux énergies fossiles, avec de nouvelles ressources propres suffisantes pour relever les défis et qui garantissent des transitions socialement justes et soutenables pour nos concitoyens ;
- dans le cadre du *Brexit*, la défense des pêcheurs français et du respect de l'accord de retrait a démontré la nécessaire vigilance des européens et de la France vis-à-vis de l'attitude de la Grande-Bretagne.

Lors de l'examen des textes européens, les rapporteurs socialistes de la commission des affaires européennes se sont attachés en particulier à défendre dans le cadre de résolutions européennes adoptées par le Sénat, une régulation plus ambitieuse en matière d'encadrement des grands plateformes numériques en matière de protection des utilisateurs, d'encadrement juridique des GAFAM, une plus grande autonomie stratégique de l'UE en termes de médicaments, l'adoption d'un Paquet Climat pour 2055 qui préserve les marges de manœuvres des États pour faire face au coût de la transition écologique sans renoncer à ses ambitions et aux transformations économiques et sociales nécessaires et qui garantisse un accompagnement des conséquences sociales la transition avec un fonds social suffisamment doté, la préservation du modèle agricole durable avalisé par la stratégie « de la ferme à la fourchette » qui ne peut être remis en cause par les conséquences de la guerre en Ukraine en matière d'autonomie alimentaire et qui soit cohérente avec les exigences d'une politique commerciale commune plus durable et l'adoption d'une directive ambitieuse en matière devoir de vigilance qui responsabilise un champ large d'entreprises afin d'assurer une efficacité sur l'ensemble des chaînes de valeurs mondiales et permette enfin aux victimes de faire valoir leurs droits.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Présidence française de l'Union européenne (PFUE)

Les commissaires socialistes ont jugé que le bilan de la PFUE restait en demi-teinte. Au-delà de l'accompagnement de l'engagement collectif à soutenir l'Ukraine contre l'agression russe, le *leadership* tant promis n'a pu se dégager pour assurer une version plus ambitieuse des grands projets européens (climat, taxe sur les bénéfices des multinationales, Conférence sur l'avenir de l'Europe, pacte asile / migration). Si le principe d'autonomie stratégique européenne a été acté, il reste néanmoins un long chemin à faire pour atteindre l'indépendance énergétique et alimentaire nécessaire.

Le choix a été fait de travailler sur 6 thématiques considérées comme clés pour relever les défis européens :

1. **réviser des règles budgétaires et financières européennes** qui imposent de ne plus devoir arbitrer entre stabilité et investissement et avalise la pérennisation d'une capacité commune d'emprunt et l'adoption de ressources propres suffisantes et stables aptes à prendre le relais des efforts budgétaires des États membres ;
2. **bâtir l'économie de demain autour d'un nouveau modèle de croissance**, alors que l'impératif de transition écologique tout comme la numérisation de l'économie requiert désormais à court terme des changements en profondeur dans la vision productiviste de l'économie ;
3. **bâtir un modèle économique au service de la transition écologique juste** qui puisse garantir des investissements massifs capables de soutenir les transformations sociales et sociétales nécessaires, d'assurer l'acceptabilité des mesures et leur l'appropriation dans le cadre d'un débat démocratique rénové ;
4. **convaincre l'UE de porter un agenda rural européen**, autour d'une proposition de résolution européenne proposée par le groupe et qui a été adoptée à l'unanimité par le Sénat. Nous regretttons que la PFUE n'y ait pas donné suite ;
5. **lever les ambiguïtés sur l'autonomie stratégique européenne** pour en faire un levier de puissance, notamment en termes de politique spatiale européenne ;
6. **redéfinir la relation que l'UE entretient avec son environnement proche**, avec la promotion d'une relation rénovée et plus structurante avec les pays de son flanc Est comme des rives de la Méditerranée.

AFFAIRES SOCIALES

Le travail des commissaires socialistes aux affaires sociales aura été, au cours de cette session, de lutter contre la fragilisation de notre démocratie sociale et sanitaire induite par les mesures portées par l'Exécutif et la majorité sénatoriale.

Sur le front de la santé, les enjeux de la crise de l'hôpital public, de la vaccination comme des déserts médicaux se sont imposés. La mission d'information sur le passe vaccinal nous a permis de réaffirmer notre position de principe en faveur de l'obligation vaccinale. Nous avons également multiplié les initiatives pour soutenir l'hôpital public comme les professionnels oubliés par le Ségur de la santé.

Le Gouvernement et la majorité sénatoriale ont choisi d'affaiblir davantage nos dispositifs de solidarité. Les propositions de loi relatives aux lois de financement de la sécurité sociale devaient ainsi être analysées au prisme de la contraction de la dépense publique. Dans son projet de loi relatif aux mesures d'urgence sur le pouvoir d'achat, le Gouvernement a par ailleurs confirmé son choix de la désocialisation et de la défiscalisation des revenus du travail, fragilisant la sécurité sociale.

Alors que nous luttons depuis plusieurs années contre l'ubérisation du travail, des projets de loi comme celui ayant trait aux modalités de représentation des travailleurs indépendants ont démontré que le chemin est encore long.

Notre proposition législative visant à créer une garantie à l'emploi vert pour les chômeurs de longue durée participe, quant à elle, à favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée.

Par ailleurs nous avons participé à la mission d'information sur le contrôle des Ehpad et permis, avec d'autres forces politiques, l'adoption de la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement. Nous regrettons qu'un tel consensus n'ait pas été trouvé pour permettre le vote de notre proposition de loi visant à maintenir le versement de l'allocation de soutien familial en cas de nouvelle relation amoureuse du parent bénéficiaire.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Créer un million d'emplois verts

PPL visant à « créer une garantie à l'emploi pour les chômeurs de longue durée, dans des activités utiles à la reconstruction écologique et au développement du lien social »

Depuis 40 ans, les politiques de lutte contre le chômage sont décevantes et n'ont pas permis d'éradiquer le chômage de longue durée. Avec cette PPL, le groupe souhaitait lutter contre l'aberration sociale et économique que représente le chômage de longue durée en instaurant une garantie à l'emploi dans des activités utiles à la reconstruction écologique et au développement du lien social.

Ce texte a été rejeté par la droite sénatoriale et par le Gouvernement.

Soutenir les familles monoparentales

PPL visant à « maintenir le versement de l'allocation de soutien familial en cas de nouvelle relation amoureuse du parent bénéficiaire »

En 2012, la moitié des familles monoparentales vivait avec moins de 1 200 € mensuels selon l'INSEE et on estime que 40,5% des enfants élevés chez un parent isolé vivent sous le seuil de pauvreté. La législation actuelle considère comme acquise la contribution automatique du nouveau partenaire de vie à l'éducation et à la prise en charge financière des enfants. Cet acquis n'en n'est pourtant pas un. Une erreur que paient les personnes victimes par un isolement affectif et financier accru.

Ce texte a été rejeté par la droite sénatoriale.

Préserver notre démocratie sanitaire et social

Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022

Avec la crise sanitaire du COVID-19, la santé en général et l'hôpital public en particulier se sont imposés dans le débat public.

Le PLFSS pour 2022 n'est pas à la mesure de cette nouvelle donne et ne répond en rien à l'affaissement de notre système hospitalier.

Le groupe a dénoncé un budget qui esquive les véritables enjeux et ne tire pas les leçons de la pandémie. Plus encore, c'est un budget de routine, quand notre système de santé aurait besoin d'un budget de combat.

Le groupe s'est opposé à ce texte où le Gouvernement prouve qu'il n'a pas pris la mesure de l'importance de préserver notre modèle social.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Garantir le pouvoir d'achat des Français

PJL portant « mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat »

Le groupe dénonce un texte qui ne propose que des mesures de court terme qui ne suffiront pas à répondre à l'urgence de la situation sociale en France.

Nous défendons le fait que salariés et indépendants vivent dignement de leur travail. Nous nous battons pour défendre le salariat, le dialogue et la protection sociale contre le « revenu » désocialisé et défiscalisé du Gouvernement.

Nos propositions pour valoriser le travail ont été balayées par le Gouvernement : SMIC à 1500€, grande conférence nationale pour revaloriser les salaires, revalorisation des prestations sociales au moins au niveau de l'inflation, examen automatique du droit aux prestations sociales par l'administration contre le non-recours, ou encore RSA jeunes.

Le groupe salue la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Améliorer la gestion de la crise sanitaire

Mission d'information « engager avec transparence la levée du passe vaccinal »

La commission des affaires sociales a enquêté sur l'adéquation du passe vaccinal à l'évolution de l'épidémie de COVID-19 . À l'issue des travaux, la commission a estimé qu'il était temps d'engager une levée rapide du passe vaccinal, de renforcer la transparence et de renforcer la transparence dans la gestion de l'épidémie, tout en veillant à la protection des plus fragiles.

Cette mission confirme une gestion de crise tâtonnante. Pour leur part, dès 2021, les sénateurs et sénatrices SER ont au contraire défendu la vaccination obligatoire, mesure claire, simple et égalitaire.

Renforcer le contrôle des Ehpad

Mission d'information « Ehpad. Le contrôle au service des résidents : c'est possible »

La parution de l'ouvrage *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet a crée une onde de choc dans la société qui nécessitait une réponse forte.

Les travaux font apparaître des lacunes dans le contrôle des établissements. Les limites de ces contrôles viennent de la réglementation mais aussi des moyens insuffisants qui y sont consacrés, alors que la présence de groupes privés lucratifs gestionnaires de plusieurs établissements n'a pas été prise en compte.

Nous avons demandé le renforcement du contrôle et le déploiement d'un pilotage par la qualité, qui sont indispensables pour une meilleure prise en charge des résidents et une plus grande attractivité du secteur pour les professionnels. Des mutations profondes du secteur doivent être envisagées.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il serait difficile d'aborder cette session 2021-2022 sans rappeler qu'elle a débuté par la promulgation de la loi dite « Climat et résilience » le 22 août 2021. Censée traduire « sans filtre » les recommandations de la Convention citoyenne pour le climat, cette loi aura finalement suscité davantage de frustrations et de critiques que de satisfactions et de réelles avancées en matière de transition écologique. Les sénateurs socialistes avaient pourtant milité ardemment lors des débats pour rehausser le niveau d'exigence de cette loi, en étant la première force de propositions du Sénat, malheureusement sans succès face aux conservatismes. En outre, le bilan de l'application des lois réalisé par le Sénat est sans appel : au 31 mars 2022, cette loi était appliquée qu'à 12% !

Nous aurions souhaité un sursaut lors de cette dernière session mais il n'en fut rien. Comme si le Gouvernement avait le sentiment du devoir accompli. Le programme du Président sortant – au-delà des effets d'annonce – s'inscrivant davantage dans la continuité de son « action » que dans l'amorce d'un véritable changement de modèle. Au cours de nos travaux, nous avons auditionné à plusieurs reprises la société civile et les associations environnementales qui ne s'y sont pas trompées en étant très critiques à l'égard des propositions du candidat Macron. La 1ère année du second quinquennat démarre sous les mêmes auspices avec le projet de loi « pouvoir d'achat » qui fait la part belle aux énergies fossiles, en contradiction avec nos engagements climatiques.

Les sénateurs socialistes de la commission ont fait entendre leurs voix et leurs propositions au gré des différents textes de loi examinés pendant la session.

Le rejet de la 1ère partie du budget nous aura privé d'un examen des articles consacrés aux dépenses. Comme chaque année, nous nous serions opposés à la destruction des emplois au sein du ministère de l'écologie qui aura enregistré une perte de 4000 équivalents temps plein travaillés (ETPT) depuis 2018.

De nombreuses missions d'information ou groupe de travail auront également permis aux sénateurs du groupe de porter des propositions et de faire entendre leur voix sur des sujets importants comme l'impact environnemental du transport de marchandises, la gestion des risques liés au nitrate d'ammonium dans les ports, la logistique urbaine durable, les fonds marins, la sécurité sociale écologique, la culture citoyenne...

LES POSITIONS DU GROUPE SER

S'engager pour un numérique plus vert

PPL « visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique »
L'adoption de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale numérique en novembre 2021 – une première en Europe – aura permis de rappeler l'importance d'engager un débat sur les questions de sobriété numérique, avec la nécessité de promouvoir le développement d'usages écologiquement vertueux et la nécessité d'impliquer davantage les territoires dans cette démarche.

Mieux indemniser les catastrophes naturelles

PPL « Indemnisation des catastrophes naturelles »
L'adoption de la loi visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles aura permis certaines avancées mais il faudra se souvenir qu'elle restera un plagiat quasi-total et honteux de la proposition de loi déposée par le groupe SER du Sénat en 2020.

Réguler le trafic des poids-lourds

PJL « compétences de la collectivité européenne d'Alsace »
L'examen du projet de loi aura également été l'occasion de remettre sur la table la question de la mise en œuvre d'une écotaxe poids lourds.

Affirmer nos engagements climatiques

Résolution transpartisane visant à affirmer la nécessité d'un accord ambitieux lors de la COP 26
Le dépôt et l'adoption de cette résolution a permis de rappeler de nos engagements internationaux et plusieurs d'entre-nous ont ainsi participé à des déplacements dans ce sens.
Les transports ferroviaires sont un maillon essentiel de la transition écologique. Notre groupe estime nécessaire de conforter financièrement la SNCF afin qu'elle puisse remplir, de manière efficace, ses missions de réduction des gaz à effet de serre notamment grâce au développement du transport de voyageurs et du fret ferroviaires.

CULTURE, ÉDUCATION, COMMUNICATION

Les initiatives des sénateurs de la CCEC qu'elles concernent le secteur de la culture, des médias, de l'enseignement ou encore du sport, ont toutes été guidées par un souci d'une plus grande égalité entre tous dans l'accès aux services publics et aux pratiques. Nous sommes particulièrement attentifs à la recherche d'un meilleur épanouissement des citoyens, en particulier des jeunes, à de meilleures conditions de travail pour les personnels des secteurs concernés et au maintien d'une éthique dans les secteurs où les questions financières constituent des enjeux importants.

Sur l'initiative de Sylvie Robert, le groupe a fait adopter par le Sénat, à l'unanimité, la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Ce texte est une avancée majeure pour le développement des bibliothèques et de la lecture, partout sur le territoire et en direction de tous les publics. Il définit dans la loi les missions des bibliothèques des communes et départements et de leurs personnels.

Le groupe est aussi à l'initiative de la commission d'enquête sur la concentration dans les médias et à l'adoption par le Sénat des conclusions de son rapporteur, David Assouline. À l'heure de la révolution numérique où de nouvelles concentrations sont en cours, ce travail de référence permet désormais d'éclairer le débat et de faire émerger des propositions consensuelles afin de garantir le pluralisme dans les médias et l'indépendance des rédactions.

Le groupe a aussi pris toute sa place dans les débats ayant conduit à l'adoption de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Alors que le Gouvernement n'a pas présenté la grande loi attendue par le secteur lors du dernier quinquennat, le groupe, par la voix de Jean-Jacques Lozach, a pesé de tout son poids, pour améliorer et étoffer ce petit texte, de dispositions en faveur du sport santé, pour l'accès de tous aux pratiques et équipements, pour une plus grande moralité dans la gouvernance, pour plus de facilités pour les licenciés et pour des contrats professionnels mieux calibrés.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Définir les missions des bibliothèques

Loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Notre groupe se réjouit de l'adoption de la proposition de loi de Sylvie Robert. Ce texte permet de définir ce qu'est une bibliothèque et de préciser ses missions ; de consacrer la liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques territoriales ; d'affirmer le principe de pluralisme des collections des bibliothèques et de renforcer la politique de lecture publique.

Améliorer la fonction de directeur/rice d'école

PPL « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école »

Le groupe s'est fortement opposé à cette proposition de loi. Par la voix de Marie-Pierre Monier, le groupe n'a eu de cesse de rappeler, vainement, que les directeurs/rices n'avaient pas autorité sur les enseignants de leur école et qu'ils n'étaient pas chargés de former leurs collègues.

Le groupe a souhaité proposer des décharges, sans condition de nombre de classes.

Lutter activement contre le harcèlement scolaire

PPL visant à « combattre le harcèlement scolaire »

Les débats préalables ont permis à Sabine Van Heghe, présidente de la mission d'information sur le même thème, d'étendre la loi au harcèlement universitaire, de demander la prise en compte du cyberharcèlement et renforcer les obligations des prestataires d'internet et d'insérer une disposition autre permettant de conclure un CDI avec les assistants d'éducation ayant exercé pendant 6 ans.

FINANCES

La session 2021-2022 qui s'achève a été marquée par un contexte singulier en raison de la crise sanitaire qui se poursuit puis de la guerre en Ukraine, mais aussi car nos travaux ont été suspendus pendant plusieurs semaines pour laisser place aux élections présidentielle et législatives.

Le contexte électoral a eu des conséquences dès l'examen du projet de loi de finances, à l'automne 2021. Alors que le contrôle du budget est l'une des principales prérogatives du Parlement, la droite sénatoriale a préféré tronquer son examen en n'abordant que la première partie consacrée aux recettes en séance, ce que nous avons dénoncé publiquement. Cet examen partiel ne nous empêche pas de dresser le bilan du quinquennat qui vient de s'achever : suppression de l'ISF, instauration de la *flat tax*, baisse des impôts de production pour les entreprises, hausse de la CSG, abandon de la politique du logement et baisse des aides personnalisées au logement (APL). La liste est encore longue. Le précédent quinquennat se caractérise par l'injustice sociale et fiscale et par l'accroissement des inégalités.

L'examen tronqué du PLF ne nous a pas permis de défendre nos nombreuses propositions de justice fiscale destinées à aider nos concitoyens dans cette période de crise : diminution à 5,5% du taux de la TVA sur les carburants et baisse de la TVA sur le gaz et l'électricité.

Avec nos collègues de la commission des affaires économiques, nous avons obtenu des résultats importants lors de la réforme de l'assurance emprunteur. Pour contracter une assurance lors d'un achat immobilier, le délai du droit à l'oubli pour les personnes malades de cancer a ainsi été réduit de 10 à 5 ans après leur dernier traitement. La convention qui recense les maladies incluses dans le dispositif a ajouté l'hépatite C et est en discussion pour y inclure également le VIH. C'est une avancée majeure pour les personnes malades dont les associations nous ont sollicités.

Enfin, suite à une initiative commune aux sénateurs et députés socialistes, nous proposons une nouvelle forme de redevance audiovisuelle, revenant sur sa suppression pure et simple voulue par Emmanuel Macron, et présentée à tort comme une mesure de pouvoir d'achat. C'est un enjeu important pour notre démocratie : le système que nous proposons est plus juste et progressif que l'actuelle redevance et il préserve le financement spécifique de l'audiovisuel public et son indépendance.

Depuis 5 ans, nous cherchons en vain à rééquilibrer les fiscalités du capital et du travail face à un exécutif qui s'entête à refuser de faire contribuer les plus aisés et les grandes entreprises.

En fin de session, le groupe socialiste a voté contre le PLFR qui s'inscrit dans la continuité du quinquennat précédent en protégeant les plus aisés et en précarisant toujours davantage les plus fragiles. Quand le pouvoir d'achat préoccupe les Français, le Gouvernement et la droit sénatoriale s'attachent à supprimer la redevance télévisuelle, à refuser de mettre en place une taxation des surprofits et de rétablir un ISF ou encore à détricoter les 35 heures et à affaiblir la protection sociale.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Encourager les dons aux associations

PPL visant à « encourager les dons et adhésions aux associations à vocation sportive, culturelle et récréative dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 »

La crise sanitaire a durement touché le monde associatif. Cette PPL va dans le bon sens, mais elle n'est pas aboutie. Plutôt que des mesures fiscales, nous souhaitons une refonte complète du régime fiscal existant pour le financement des activités associatives, politiques ou syndicales.

Moderniser les finances publiques

PPLO relative à « la modernisation de la gestion des finances publiques »

Par son une approche politique des finances publiques, ce texte est insatisfaisant. Il propose une gestion par le prisme de la dette et ignore toute évolution possible des recettes. Notre groupe souhaite que l'utilisation et l'évaluation du prélèvement sur recettes à destination des collectivités territoriales ouvrent la voie à un débat politique fort, à la hauteur des enjeux financiers des collectivités territoriales.

Proposer un budget juste pour les Français

Projet de loi de règlement pour 202 (1), projet de loi de finances 2022 (2)

(1) Il n'est pas possible de faire en même temps des cadeaux fiscaux aux plus aisés et de s'attendre à ce que les plus démunis puissent vivre dignement. Le ruissellement ne fonctionne pas. En revanche, les services publics de proximité qui ont été délaissés sont les véritables armes contre la pauvreté et la précarité et pour garantir une vie digne à toutes et à tous. L'État ne peut ainsi jouer durablement avec les réductions d'impôts et se priver de certaines recettes fiscales.

(2) Le groupe s'est exprimé contre un texte qui refuse de faire contribuer davantage les plus aisés de nos concitoyens et les grandes entreprises à l'effort fiscal. Ce budget sacrifie la cohésion sociale au profit d'une politique de l'offre malgré l'échec avéré de la théorie du ruissellement, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et de retour de l'inflation.

Mise en place d'un pacte énergétique, garantie jeunes universelle, augmentation des postes dans l'Éducation nationale, relance de l'effort de construction, coup d'arrêt aux suppressions de postes systématiques dans la fonction publique, etc. : le groupe avait des propositions concrètes pour un budget plus juste et plus ambitieux, au bénéfice de tous les Français.

C'est pourquoi le groupe SER a voté contre ces projets de loi.

LOIS

En prenant un peu de recul, si nous nous penchons sur les principaux textes que nous avons examinés au fond à la commission des lois au cours des années 2021-2022, trois thématiques principales se dégagent : l'évolution préoccupante pour le droit des libertés, la création de nouveaux droits pour les citoyens et la défense des droits du Parlement.

L'évolution préoccupante pour les libertés publiques.

Cette session qui vient clore le quinquennat Macron a confirmé la mise sous tension de manière quasi permanente des libertés publiques animée, comme le dépeint avec justesse Mireille Delmas-Marty, par « *la même obsession sécuritaire, le même rêve d'un monde sans risque, sans crime et sans maladie* ». Ainsi, cette session s'est illustrée par des initiatives tendant à pérenniser la surveillance numérique de masse (loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure) et à durcir les outils de la procédure pénale alors que nous avions déjà saisi une première fois le Conseil constitutionnel qui avait sanctionné de manière cinglante plusieurs restrictions aux libertés de la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale. La gestion de la pandémie, de régime transitoire de sortie en régime de gestion de la crise sanitaire a installé l'état d'urgence comme une normalité et un nouveau paradigme de gouvernement (13 textes au total) conduisant à l'édiction de plusieurs mesures restrictives (notamment le passe sanitaire/passe vaccinal) sans que nos alertes sur leur juste proportionnalité soient prises en considération. Enfin, la question du maintien de l'ordre, en particulier en manifestation, a suscité de nombreuses réactions normatives et autant de critiques. À l'heure où une menace militaire frappe aux portes de l'Europe et où l'urgence climatique s'intensifie, l'état actuel du droit des libertés interroge singulièrement. Dès lors, en ce début de législature, nous sommes persuadés que c'est un programme énergique et ambitieux de réarmement de la culture des libertés qui doit se déployer sans plus attendre.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Créer de nouveaux droits pour les citoyens

PPL visant à « sécuriser le parcours d'intégration des jeunes majeurs étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance » ; PPL « pour un nouveau pacte de citoyenneté qui visait à abaisser le droit de vote à seize ans et à accompagner ce droit nouveau d'un renforcement de l'enseignement de la citoyenneté au collège et à la généralisation des conseils municipaux des jeunes. »

Pour mettre un terme aux difficultés auxquelles sont confrontées nombre d'apprentis étrangers, au seul prétexte qu'ils deviennent majeurs, nous avons défendu le maintien de ces jeunes apprentis étrangers sur le territoire national, pour eux-mêmes bien sûr mais aussi dans l'intérêt des entreprises qui les emploient.

À regret, ces deux propositions ont été battus en brèche par la majorité sénatoriale ainsi que par le Gouvernement.

Défendre les droits du Parlement

PPL visant à « garantir le respect des principes de l'État de droit en cas de législation par ordonnance »

Au cours de cette séquence pré-électorale, la défense des droits du Parlement a pris une importance sans doute plus grande encore. L'abus par le gouvernement des habilitations à légiférer par ordonnance nous a particulièrement mobilisé. Et parfois avec succès puisque le Sénat a notamment adopté, contre l'avis du Gouvernement, notre proposition de loi. La réforme de la haute fonction publique, imposée au forceps par ordonnance, a constitué un exercice pratique de notre engagement puisque nous avons contraint le gouvernement à débattre de cette réforme devant le Parlement. Il n'est pas pensable de bouleverser les bases de l'État de droit sans en délibérer au Parlement.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Protéger les lanceurs d'alerte

PPL visant à « améliorer la protection des lanceurs d'alerte »

Le groupe a voté favorablement pour la proposition de loi renforçant la protection des lanceurs d'alerte, et a obtenu afin que la protection des lanceurs d'alerte soit renforcée, que la définition du lanceur d'alerte continue à inclure l'ensemble des menaces ou préjudices pour l'intérêt général et que lorsqu'un signalement ou une divulgation a été réalisée de manière anonyme, le lanceur d'alerte dont l'identité est révélée par la suite bénéficie du statut de lanceur d'alerte et des protections afférentes.

Permettre à chacun de vivre mieux son identité

PPL visant à « réformer l'adoption » ; PPL relative au « choix du nom issu de la filiation »

Le groupe a voté favorablement pour le texte pour la réforme de l'adoption dont la portée humaine est forte, répondant en partie aux attentes de notre société, des enfants et des familles. Nous avons porté et défendu l'élargissement de l'adoption aux personnes liées par un pacte civil de solidarité (PACS) ou en concubinage (approuvé par la commission des lois après un débat nourri) et fait adopter la possibilité de conserver aux familles une alternative à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour confier leur enfant à l'adoption, en maintenant la possibilité pour un Organisme autorisé pour l'adoption (OAA) de recueillir un enfant en France en vue de l'adoption.

Le groupe a voté favorablement le texte qui vise à favoriser la liberté dans le choix du nom de famille, afin de renforcer en particulier l'égalité entre les parents. Le groupe a obtenu que les enfants devenus majeurs puissent inverser l'ordre des noms tel que choisi initialement par leurs parents.

OUTRE-MER

La délégation sénatoriale aux Outre-mer a reçu un statut législatif en 2012, au cours du quinquennat de François Hollande à l'occasion de programmation relative « à l'égalité réelle Outre-mer ».
Les gouvernements nommés par l'actuel président de la République n'ont, hélas, pas exploité les potentialités de cette loi.
La délégation est chargée d'informer le Sénat de toutes questions relatives aux Outre-mer sans pour autant empiéter sur les compétences des commissions permanentes de la Haute-assemblée.
Elle joue un rôle d'impulsion reconnu par tous et conduit un travail de nature transpartisane avec l'ensemble des groupes du Sénat.
De très nombreux rapports ont été produits par les 42 membres de la délégation dans un esprit de responsabilité qui ont très largement influencé les textes en discussion et le contenu des amendements présentés.

La loi a ainsi donc fait une meilleure place aux Outre-mer dans la législation récente même si nous déplorons une forme d'insensibilité de la majorité sénatoriale et un manque d'allant évident des gouvernements en place.
Sous l'autorité, hier, de Michel Magras, sénateur de Saint-Barthélemy et aujourd'hui de Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, des rapports de belle facture et des propositions innovantes ont été remis au Sénat et aux médias.
C'est ainsi que le rapport d'information sur les nécessités d'une meilleure prise en compte de la différenciation territoriale et de la réforme constitutionnelle à engager en faveur des Outre-mer fera date.
Ce document porte de nombreuses propositions pour une meilleure domiciliation du pouvoir dans les territoires après avoir recueilli le consentement préalable des populations concernées.

À l'occasion de son 10e anniversaire, la délégation a réuni plus de 300 maires et élu(e)s des Outre-mer au Sénat en novembre 2021 pour mieux faire connaitre sa mission et ses travaux.

LES POSITIONS DU GROUPE SER

Garantir le droit au logement

La délégation s'est résolument attaquée au lancinant problème du logement dans les Outre-mer en demandant instamment, en subsidiarité, une décentralisation et une territorialisation très poussée de la gestion et de la décision au plus proche des administrés.
Nous attendons toujours une réponse concrète du Gouvernement pour reprendre ces recommandations et réussir, au moins, le Plan logement Outre-mer 2019-2022 (Plom2).

Suivre les conséquences de la crise sanitaire

Rapport d'information sur « l'urgence économique Outre-mer à la suite de la crise du Covid-19 »
La délégation a assuré le suivi du rapport. Elle a été largement associée à la mission commune d'information conduite par le sénateur Bernard Jomier qui a fait un focus précis et argumenté sur la situation sanitaire des territoires ultramarins.
Elle s'est intéressée à la législation applicable aux catastrophe naturelles. Les sénatrices socialistes Victoire Jasmin et Viviane Artigalas ont porté des contributions signalées en insistant sur la prévention, le renforcement des moyens, la meilleure prise en compte des victimes et des dégâts, notamment en matière assurantielle, d'une consommation plus complète du fonds Barnier…

Questionner les mobilités ultramarines

Rapport d'information sur « la place des Outre-mer dans la stratégie maritime nationale »
Notre groupe porte une recommandation égalitaire qui crée, à l'instar de l'Hexagone, trois préfectures maritimes (une dans chacun des océans) et l'érection d'un ministère de la mer et des Outre-mer.
Nous regrettons cependant que la délégation n'ait pas estimé opportun d'insérer dans son agenda de travail 2022, l'importante question des mobilités Outre-mer matière de transport aérien, terrestre, maritime, de signaux satellitaires et par câble.

LES TRAVAUX DU GROUPE

À chaque session, le groupe organise des groupes de travail thématiques. Il auditionne des experts et établit un rapport pour être force de proposition sur des sujets de société.

cannabis

Le groupe a analysé les évolutions possibles de la législation pour apporter des réponses aux questions légitimes des élus et des citoyens sur le cannabis récréatif.

forêt

Nous avons mené une réflexion sur l'avenir de notre politique forestière en entendant les principaux acteurs sur le sujet et identifié des modifications législatives pouvant être envisagées.

mix énergétique

Le nucléaire est un point de passage obligé pour répondre à l'urgence écologique. Mais le groupe estime que la France doit aller vers un mix énergétique réaliste en rattrapant le retard pris sur les projets de développement des énergies renouvelables.

LES TRAVAUX DU GROUPE

abstention

Notre groupe souhaite participer à la réflexion sur le phénomène abstentionniste.
Il a abordé la question de la lisibilité, de la flexibilité ou encore des modalités d'inscription sur les listes électorales comme piste pour dynamiser le vote.

déserts médicaux

L'inégalité d'accès aux soins sur le territoire est inacceptable.
Le groupe est force de propositions pour permettre à chacun d'être soigné correctement au plus près de chez lui.
Une proposition de loi sera déposée à l'automne.

CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Au même titre qu'il élabore la loi, le Parlement contrôle l'action du Gouvernement. Pour ce faire, le Sénat bénéficie de différents outils, notamment les questions, les missions d'information et les commissions d'enquête.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ÉCRITES
1 séance hebdomadaire de QAG retransmise en direct le mercredi à 15h	1 séance mensuelle de questions orales en session ordinaire	1 question écrite est posée par un seul sénateur à un seul ministre.
• 3 QAG par semaine pour le groupe • 72 QAG cette session	• 75 questions orales déposées • 69 réponses en séances	• 723 questions écrites • 166 questions sans réponse

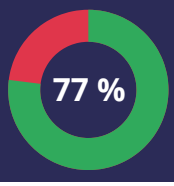

DÉBATS DE CONTRÔLE	MISSIONS D'INFORMATION	COMMISSION D'ENQUÊTE
Le Sénat prend l'initiative d'inscrire à son ordre du jour lors de la semaine sénatoriale d'initiative un débat de contrôle.	Une délégation de commission est chargée d'étudier un problème concerné et de publier un rapport.	Les commissions d'enquête travaillent sur une problématique précise soit sur la gestion d'un service public, soit sur des faits déterminés particulièrement graves.

1 mission d'information ou commission d'enquête par session pour le groupe (droit de tirage)

LES OUBLIÉS DU SÉGUR

Débat de contrôle du 5 janvier 2022

Le groupe est revenu sur l'annonce par Emmanuel Macron d'un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières dans les hôpitaux.
Pour les sénatrices et sénateurs, la santé ne se limite pas à l'hôpital. La différence de traitements entre les professionnels du soin aboutit à un sentiment de manque de considération » de la part de nombre d'entre eux : infirmiers, éducateurs, sages-femmes, ambulanciers, travailleurs sociaux… Lesquels exercent par ailleurs dans des structures de statuts très divers.
Le groupe alerte aussi sur les difficultés de recrutements dans les secteurs médico-sociaux.

CONCENTRATION DANS LES MÉDIAS

Commission d'enquête du groupe

300
heures de débats

82
personnes entendues

48
auditions plénières

32
propositions

La presse jouit en France d'un statut spécifique qui reconnait son rôle éminent pour la vitalité démocratique du pays. Les entreprises de médias sont soumises à des règles particulières et à une régulation dont le principe fait toujours l'objet d'un large consensus depuis la loi du 30 septembre 1986.
Pour autant, leur modèle économique a été profondément bouleversé ces dernières années, au point de susciter des craintes quant à leur capacité à faire vivre le pluralisme et notre souveraineté culturelle.
La concentration des médias présente des risques notamment pour la crédibilité de l'information.
La commission d'enquête formule 32 propositions destinées, face aux bouleversements technologiques, à penser une régulation adaptée à l'ère numérique et à créer un cadre à même de restaurer la confiance et de conforter notre souveraineté culturelle.
la commission souhaite que soit enfin lancé le grand chantier de la réforme complète de la loi de 1986 pour créer enfin un cadre de régulation adapté au XXIe siècle.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Mission d'information du groupe

La mission a examiné les actions à développer pour réduire les inégalités de trajectoire à chaque stade du parcours des jeunes dans quatre domaines : la politique de la petite enfance, pour que les enjeux d'égalité des chances soient pris en compte dès le plus jeune âge ; les correctifs à apporter au système scolaire, afin qu'il n'accentue plus les inégalités de départ ; l'accompagnement des jeunes hors école et milieu familial, afin qu'ils trouvent des points d'appui pour élargir leurs horizons ; la recherche d'une plus grande efficacité dans les multiples dispositifs visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

4
priorités

- mettre l'accent sur les politiques en faveur de la petite enfance
- faire du parcours scolaire un outil d'égalité des chances
- redonner sa place à l'éducation populaire
- accompagner plus efficacement les jeunes en difficulté d'insertion

ET DEMAIN ?

Alors que la session 2021-2022 s'achève, les sénatrices et sénateurs du groupe SER préparent l'avenir et feront porter leurs réflexions notamment sur

Inclure toutes et tous dans la République sociale

faciliter l'accès aux services bancaires et aux services publics sur tous les territoires, développer l'inclusion numérique, lutter contre les déserts médicaux, rédiger un livre blanc sur les Outre-mer, etc.

Protéger les plus fragiles

favoriser l'accès au logement des familles modestes et des étudiants, aider l'autonomie des jeunes, contrôler la création d'une 5e branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie, lutter contre les violences intrafamiliales, lutter pour l'égalité femme-homme, etc.

Changer nos attitudes et pratiques pour préserver l'environnement

développer le mix énergétique, défendre l'usage et l'accès à l'eau, anticiper l'avenir des transports et des mobilités, renforcer le principe pollueur-payeur, renaturaliser les milieux urbains, etc.

Maintenir un haut niveau d'exigence en matière de démocratie et de liberté individuelle

contrôler le développement de la reconnaissance biométrique dans l'espace public, les fichages administratifs et privés, sauvegarder l'audiovisuel public, etc.

Faire vivre nos territoires

repenser l'habitat rural, accompagner les territoires dans la réalisation de l'objectif ZAN, etc.

Préparer les élections sénatoriales de 2023

En septembre 2023, la moitié de l'hémicycle sera renouvelée dont 33 sénatrices et sénateurs du groupe.

RETROUVONS-NOUS

@senateursPS

Les sénatrices et sénateurs socialistes

@socialistes_senat

Socialistes Sénat - rendez-vous le 5 septembre 2022

retrouvez nos publications sur Calaméo

Contact

Groupe SER

15 rue de Vaugirard
75006 PARIS
http://www.senateurs-socialistes.fr/
communication@soc.senat.fr